

# Le partenariat en pratique



La relation partenariale entre la Croix-Rouge française et votre entreprise est personnalisée en fonction de vos attentes, de vos objectifs stratégiques de communication interne et externe. La Croix-Rouge française assurera une prestation sur mesure en cohérence avec votre métier

## QUELLE FORME DE PARTENARIAT ?

### Mécénat

### Parrainage

### Formation

- Taxe d'apprentissage
- Achat de prestations

### Nouvelles formes de soutien

- Fonds de Solidarité Partage
- Emailing
- Echange et location de fichiers

## Quelle forme de partenariat ?

### Mécénat

Le mécénat est une libéralité sans contrepartie qui n'exclut pas un profit indirect, en particulier sous forme de retombées médiatiques. Il peut prendre trois formes : soutien financier, don en nature (concours en marchandises ou en équipements) ou mécénat de compétence (prestation de services). Il s'analyse comme un don (loi du 1er août 2003) pour lequel la Croix-Rouge édite un reçu libératoire du montant du don, ou de la valeur comptable en stock (marchandises), ou de la valeur vénale (équipements) ou du prix de revient (prestation). 60 % de ce montant est déduit de l'impôt, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

### Parrainage

Le parrainage s'analyse comme une opération publicitaire. Son régime fiscal est celui d'une activité commerciale. Les entreprises peuvent déduire en charge de publicité 100 % du montant versé. Cette déduction s'applique sur le bénéfice imposable et non sur l'impôt directement. Le parrainage suppose une contrepartie de la part de la Croix-Rouge française, qui s'exprimera notamment par la médiatisation du partenariat avec l'apposition du nom et de l'emblème de la Croix-Rouge française aux côtés du nom et du logo du parrain sur les supports publicitaires de l'opération. La Croix-Rouge française ne peut pas émettre de reçu libératoire mais elle doit permettre au parrain de comptabiliser son apport sous la forme d'une dépense de publicité : elle doit éditer une facture correspondant au montant du soutien accordé par le parrain, qui doit indiquer un montant net (sans TVA).

C'est dans ce cadre spécifique que s'inscrivent généralement les opérations dites de produits partage.

En raison du statut d'organisme à but non-lucratif de la Croix-Rouge française le parrainage ne peut être utilisé que dans le cadre de six manifestations exceptionnelles de courte durée par an et par délégation.

La volonté d'Epson France est d'élargir sa vision de l'entreprise et d'agir en tant qu'entreprise responsable. Notre engagement est une preuve de cette démarche. Avec la Croix-Rouge nous avons réussi à transformer une problématique complexe en une idée simple à mettre en œuvre.

**Laurent Ivanoff**  
Président Directeur Général  
Epson France

### Formation

#### • La taxe d'apprentissage

La Croix-Rouge française, premier organisme de formation en France aux métiers médico-sociaux (infirmiers, puériculteurs...) est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au profit de ses écoles.

En versant tout ou partie de votre taxe d'apprentissage à la Croix-Rouge française, vous en retirez une image bonifiée auprès de vos clients, de vos actionnaires, de votre personnel, et vous exprimez ainsi votre responsabilité sociale : allégeant les charges des écoles par ce versement, vous facilitez l'accès des candidats à revenus particulièrement modestes. Vous participez au renforcement nécessaire du système de santé français, et lutez contre le chômage des jeunes : 95 % de nos diplômés trouvent rapidement un emploi pérenne.

## Mécénat

Soutien financier  
Dons en nature  
Compétences

« Tout le réseau EXAPAQ est fier de participer à l'action « Donnez un sens à vos vœux ! » en tant que partenaire transport de la Croix-Rouge française. Les fonds récoltés grâce à cette opération nationale de vente de carnets de vœux (grand public et entreprise) sont consacrés exclusivement à des actions sociales de proximité (Samu social, centres d'hébergement d'urgence, personnes âgées isolées). »

**Jean-Marie Dutoya**  
Président du Directoire EXAPAQ

## Parrainage

Produits partage

## Formations

Prestations  
Taxe d'apprentissage

## Nouvelles formes de soutien

E-mailing  
Produits dérivés  
Fonds de solidarité partage  
Echange et location de fichiers



P'titdou, l'ourson d'un Noël généreux.  
Produit partage avec Espace Expansion.

La Croix-Rouge, par sa capacité à mobiliser des équipes et sa multidisciplinarité était le partenaire incontournable pour nous aider à accompagner les victimes dans une situation de détresse, parfois extrême. Outre son savoir-faire, la Croix-Rouge bénéficie d'une image très positive de probité, et de dévouement.

**Patrick Timbart**  
Directeur Relations International Total

La valeur ajoutée de notre partenariat, c'est l'alliance de nos compétences : les équipes de Veolia interviennent dans l'urgence et le montage des ERU dans le domaine de l'eau, la Croix-Rouge française qui appartient à un réseau international a apporté sa connaissance du terrain. Ensemble nous avons pu accroître l'efficacité des réponses aux crises humanitaires.

**Thierry Vandevelde**  
Directeur Veolia Water Force

### Formation (suite)

- Achat de prestations  
Formation aux gestes qui sauvent

L'entreprise peut enfin choisir d'acquiescer auprès de la Croix-Rouge des prestations de formation aux premiers secours.

Tous les collaborateurs des entreprises et le grand public peuvent bénéficier de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou de l'IPS (Initiation aux Premiers Secours). Tandis que l'IPS sensibilise en 1 heure aux gestes de premier secours, l'AFPS, dispensée en une dizaine d'heures, constitue le diplôme de base en matière de secourisme ; il est reconnu par l'état et également homologué « Brevet européen des premiers secours » par les sociétés nationales sœurs européennes.

Par ailleurs, le diplôme SST (Sauveteur secouriste du travail) représente l'équivalent de l'AFPS appliqué au monde du travail. Il s'intègre dans l'obligation légale (Art. L 230-2 et Art L 231-3-1 du code du travail) qui est faite à toute entreprise de plus de 20 salariés de posséder un sauveteur par groupe de 20 personnes.

### Nouvelles formes de soutien

- Le Fonds de Solidarité Partage :

Innovation de la Croix-Rouge française, le Fonds de Solidarité Partage permet à l'entreprise de s'associer à la générosité du public en participant à la promotion du prélèvement automatique avec effet de levier. L'entreprise s'engage en effet à abonder du même montant chaque don prélevé automatiquement. Ces montants sont affectés à un fonds utilisé selon les besoins, en France et à l'international. Le régime fiscal de l'abondement est le même que celui du mécénat, mais l'entreprise a la possibilité de relayer son action auprès de ses différents publics, d'être cité dans les différents supports de communication de la Croix-Rouge et de participer au « Comité des Entreprises Partenaires » pour le suivi et l'évolution du projet.

- E-mailing et Internet :

L'entreprise peut relayer les moments forts de la Croix-Rouge (Quête nationale, Journées Mondiale des Premiers Secours) via son site Internet et ses appels à dons, par E-Mailing, auprès des salariés, clients, fournisseurs, ou actionnaires.

- Echange et location d'adresses :

La mise à disposition d'adresses peut-être valorisée et donner droit à une réduction fiscale.